



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 28 août 2018 – n° 103/H030

BUREAU

Réunion du 27 juin 2018

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 27 juin 2018 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DECLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	4
II.	ACTUALITÉS DU CNIS	9
III.	BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018 ET ÉLÉMENTS PROSPECTIFS POUR L'ÉLABORATION DES AVIS DU MOYEN TERME 2019-2023	14
IV.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC	17
V.	CONCLUSION	21

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis
EL NOUTY	Charles	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
FOURNIER	Jacques	Banque de France
LENGLART	Fabrice	France Stratégie
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (Medef)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), représentante des chercheurs
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

GOTTI	Brigitte	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
RAYNAL	Claude	Sénat

Intervenants

BRUNETIERE	Jean-René	Inspecteur général honoraire des ponts des eaux et des forêts
CAPELLE- BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Président de la Commission Système financier et Financement de l'économie
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) – Président de la Commission Environnement et Développement durable
TOMASINI	Magda	Institut national des études démographiques (INED)

Invités permanents

AFSA	Cédric	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
BELLER	Catherine	Secrétariat général du Cnis
CASES	Chantal	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL- TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LHERITIER	Jean-Louis	Ministère des Solidarités et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, remercie les membres du Bureau pour leur présence et propose de démarrer sans attendre l'examen de l'ordre du jour. Il invite donc Jean-René Brunetière à présenter l'excellent travail réalisé par le groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable.

I. PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DECLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

1. Présentation

Jean-René BRUNETIERE, Président du groupe de travail, propose de ne pas revenir sur les modalités du travail du groupe, qu'il avait exposées à la précédente réunion, et de présenter le résultat de ces travaux.

Il souligne que le développement durable représente un nid de contradictions. Les trois volets économique, environnement et social ne peuvent jamais être satisfaits en même temps. Il existe une contradiction entre l'efficacité économique et l'égalité sociale, entre la protection de l'environnement et l'emploi, etc. Pour les gouvernants, les objectifs de développement durable représentent donc un piège. Ils signent une charte à New York, mais ils sont en réalité hors d'état d'obtenir par leur seule action les résultats sur lesquels ils s'engagent, puisque le développement durable dépend de l'action de chacun et de tous à la fois. Cet exercice place les gouvernants dans une position difficile, surtout si le développement durable n'est pas assimilé à l'environnement comme la tendance les incite parfois à le faire. Dans ce cadre, les indicateurs correspondent donc à des curseurs entre des exigences contradictoires, plus qu'à des indicateurs d'accumulation de bienfaits.

Le travail du groupe avait pour mission d'établir une liste de moins de 100 indicateurs. Il est parvenu à en dresser une liste de 98. Le groupe a défini cette liste assez facilement et cette centaine d'indicateurs, composée d'indicateurs phares, permet de donner un paysage général. L'exercice se révèle néanmoins très frustrant, car les indicateurs disent rarement ce que l'on veut savoir. Les sujets sur lesquels il existe des indicateurs ne sont en général pas tout à fait ceux qu'il serait intéressant de connaître. Il ne faut donc pas voir les indicateurs comme la description sans faille d'un phénomène, mais plutôt comme des illustrations qui permettent de nourrir le débat public. Il s'agit de proposer des données autour desquelles des échanges vont se nouer pour, *in fine*, instruire peut-être des décisions.

Le travail réalisé par le groupe est loin d'être parfait. En conséquence, il est évolutif. Il faut le concevoir comme une première liste qu'il conviendra de mettre à jour. Certains indicateurs apparaîtront moins intéressants à l'usage. D'autres qui n'étaient pas calculables pourront finalement être calculés. La première révision devrait être concomitante à la mise en chantier de la feuille de route pour juin 2019. Cette liste peut aider à l'établissement de cette feuille de route si elle est appréhendée comme une liste de questions posées aux gouvernants. Des dispositions ont donc été prises pour se coordonner avec les groupes qui définissent cette feuille de route. Chaque année, il faudra réviser cette liste pour en faire un document vivant et adapté à l'époque.

ODD 1 : Eradication de la pauvreté

Le premier objectif sur l'éradication de la pauvreté est étroitement lié à l'objectif relatif à la lutte contre les inégalités, d'autant plus que notre premier indicateur, le taux de pauvreté monétaire, constitue un indicateur de répartition des revenus. Cet indicateur classique est représenté par le pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 50 ou 60 % du niveau de vie médian. Il est complété par l'intensité de la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie, c'est-à-dire ce que les personnes peuvent se payer avec les faibles revenus dont elles disposent. Ces trois indicateurs reflètent la pauvreté, mais ne disent rien sur la très grande pauvreté, sur ces « Invisibles », du nom d'un livre paru voilà quelque temps sur ces populations qui ne se voient pas, y compris dans les statistiques. Face à ces manques, l'une des recommandations du groupe consiste à trouver des moyens pour appréhender plus précisément ce sujet de la très grande pauvreté. Le taux d'effort net en logement et le nombre de situations de surendettement soumises aux commissions complètent le tableau, de même que toutes les désagrégations par niveau de revenu des autres indicateurs lorsqu'elles sont disponibles et les indicateurs sur les inégalités de patrimoine.

ODD 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable

L'objectif relatif à la sécurité alimentaire et l'agriculture durable ne présente évidemment pas la même signification dans les pays riches et les pays pauvres. Le groupe s'est donc appuyé sur la situation française pour choisir les indicateurs. Outre la proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les deux jours, le groupe a retenu la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle, un indicateur propre aux pays riches. Sur la partie production, le groupe a choisi la diversité moyenne des cultures arables. La part des surfaces en agriculture biologique et le nombre d'exploitations de haute valeur environnementale ont des définitions différentes dans les pays d'Europe, ce qui complique les comparaisons. Le groupe recommande donc d'essayer de rapprocher les notions. Il a également retenu l'exposition des animaux aux antibiotiques, car même s'il est interdit depuis 2006 de donner des antibiotiques aux animaux pour les faire grossir, l'utilisation thérapeutique des antibiotiques chez les animaux reste un problème important pour la santé, puisqu'il renforce la résistance aux bactéries. Enfin, cet objectif recouvre la consommation de produits phytosanitaires et la proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction, un indicateur qui couvre la diversité des animaux d'élevage.

ODD 3 : Santé et bien-être

Sur la santé au sens de l'OMS, c'est-à-dire à la fois physique, mentale et sociale, les indicateurs concernent :

- l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité ;
- les découvertes de séropositivité/VIH, qui ne diminuent pas ;
- le taux standardisé de décès pour cause de suicide, qui constitue la première cause de mort violente ;
- le taux de satisfaction dans la vie, un indicateur subjectif, mais qui peut être observé de manière objective ;
- la proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque, préférée à la consommation totale d'alcool, car elle est plus significative des risques pour la santé ;
- le nombre de tués par accident de la route, qui ne baisse pas non plus ;
- le taux de renoncement aux soins pour des raisons financières, qui constitue aussi un indicateur de pauvreté ;
- la prévalence du tabagisme quotidien. Le risque étant fonction directement croissante de la consommation, le groupe a considéré que la prévalence du tabagisme représentait un bon indicateur de santé publique.

Les autres objectifs comportent d'autres indicateurs qui concourent à la santé publique.

ODD 4 : Education de qualité

L'objectif sur l'éducation de qualité a été centré sur la problématique française et l'adaptation de l'éducation aux nécessités de la société, sans se limiter aux performances académiques. Le groupe a ainsi retenu les normes d'aptitude minimales en lecture et en mathématiques en CM1, le taux de participation des jeunes et des adultes à une formation au cours des 12 mois précédents, les compétences numériques des particuliers, les sorties précoces du système scolaire, et le nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées. Sur ce point, le groupe a choisi des indicateurs de moyens, faute de connaître la compétence des élèves en matière de développement durable.

ODD 5 : Egalité entre les sexes

S'agissant de l'égalité entre les sexes, le groupe a retenu l'écart brut de rémunération entre hommes et femmes qui pourra être décliné par cause d'inégalité, la part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université, les compétences scientifiques constituant un atout pour l'insertion professionnelle, le nombre de victimes de violences physiques ou sexuelles intrafamiliales, le nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales et la proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et occupant des postes de direction dans le public.

ODD 6 : Eau propre et assainissement

La problématique de l'eau propre et de l'assainissement présente des différences entre les pays du tiers-monde et la France. Néanmoins, très souvent, les données couvrent la France métropolitaine alors que les problèmes se posent de manière plus aiguë dans les DOM et les TOM. Il conviendrait de progresser sur ce paradoxe, même si la conduite d'enquêtes dans les DOM se révèle coûteuse. Les indicateurs portent à la fois sur l'eau consommée et l'eau continentale, les dispositifs d'assainissement, le rendement des réseaux d'eau potable – un indicateur onusien, les prélèvements en eau selon les grands usages, un indicateur un peu contemplatif, puisqu'il n'existe guère de raisons de privilégier un usage plutôt qu'un autre, sauf en cas de pénurie, et la proportion de services publics locaux dotés de commissions consultatives – un indicateur de démocratie locale. Tous les départements devraient réunir ces commissions, mais 60 % d'entre elles seulement sont mises en place aujourd'hui.

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable

L'objectif relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable concerne à la fois la consommation d'énergie, notamment les problématiques de pauvreté et de précarité énergétiques qui restent assez délicates à mesurer, la consommation finale d'énergie par secteur et la part des énergies renouvelables, sur laquelle la France a pris des engagements au niveau européen, la consommation d'énergie primaire par types de matière première et l'intensité énergétique finale par secteur afin d'atteindre une efficacité énergétique toujours meilleure.

ODD 8 : Travail décent et croissance durable

Quant au travail et à la croissance, le groupe a retenu le taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant – un indicateur onusien –, le taux d'emploi au sens du BIT et le taux de sous-emploi, des indicateurs qui alimentent régulièrement le débat public. Le groupe a également choisi la proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, le taux de fréquence des accidents du travail et un indicateur de pénibilité du travail, à savoir l'intensité du travail et la pression temporelle au travail, c'est-à-dire les contraintes de temps pesant sur le travailleur. La proportion d'adultes possédant un compte dans une banque et la part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes complètent les indicateurs relatifs à cet objectif.

ODD 9 : Infrastructures résilientes et innovation

S'agissant des infrastructures, le groupe n'a pas retenu les routes, car il a considéré que le sujet ne méritait pas d'être placé en observation en France. Il a choisi la part modale des transports collectifs de voyageurs (hors transport aérien), c'est-à-dire le nombre de voyageurs par kilomètre ou de tonne par kilomètre. Cet indicateur part de l'hypothèse couramment admise qu'un transport collectif est meilleur qu'un transport individuel pour l'environnement. Les autres indicateurs portent sur le taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises, les émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée. Pour la recherche, les indicateurs restent assez insatisfaisants. Ils reposent sur le nombre de personnels de recherche, la dépense de recherche et les crédits budgétaires publics de R&D par objectifs socio-économiques. Là encore, le groupe a dû se borner à des indicateurs de moyens.

ODD 10 : Réduction des inégalités

Pour la réduction des inégalités, les indicateurs portent sur le taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation, les inégalités de revenus mesurées par le rapport inter-quintiles des revenus, les inégalités de patrimoine basées sur l'indice de Gini comme le font les pays voisins, la part des individus disposant du haut débit à leur domicile et la part des individus s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois.

ODD 11 : Villes et communautés durables

En matière de ville durable, les indicateurs retenus sont le taux de surpeuplement des logements, l'artificialisation des sols, les déchets collectés par les municipalités et le traitement des déchets par type de traitement, la France n'ayant pas adopté la même stratégie que ses voisins européens en la matière, le niveau moyen annuel des particules fines (PM 10) dans les villes.

ODD 12 : Consommation et production responsables

Sur la consommation et la production responsable, le groupe a choisi la consommation matérielle, c'est-à-dire les flux de matières premières sur le territoire et l'empreinte matière tenant compte des importations et exportations. La même question se pose pour les gaz à effet de serre. Aujourd'hui, la statistique maîtrise mieux les flux à l'intérieur du territoire qu'en dehors, mais l'empreinte est plus significative que le bilan intérieur. Les gaspillages alimentaires, la production de déchets dangereux par habitant (hors déchets nucléaires), le tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage, les emplois de l'économie circulaire et le nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale complètent cet objectif.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

S'agissant du climat, ont été retenus le nombre d'événements naturels graves, le nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, l'empreinte carbone et les émissions françaises de gaz à effet de serre. Le groupe a conservé à la fois l'empreinte et le bilan, car le carbone importé constitue une grande part des effets de la consommation française. Or les accords internationaux portent généralement sur les émissions et cet indicateur est assez bien connu. Enfin, le groupe a retenu les indemnisations versées au titre des catastrophes naturelles, qui représentent un indice de l'impact économique des catastrophes.

ODD 14 : Vie aquatique

Pour la vie aquatique, les indicateurs portent sur l'état écologique des masses d'eaux littorales, la part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 gramme de plastique dans leur estomac dans la Manche, les principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains (lisier, algue verte, etc.), le nombre de rapports POLREP pour contrôler les pollutions en mer, l'évolution de l'état des récifs coralliens d'outre-mer, l'état d'avancement d'une approche écosystémique par les documents stratégiques de façade, équivalent des PLU pour la mer. Enfin, le groupe a retenu un indicateur sur les aires marines protégées disposant d'un document de gestion.

ODD 15 : Vie terrestre

Sur la vie terrestre, le groupe a retenu le taux de boisement. La forêt est en croissance en France à la fois parce que des arbres sont plantés, mais aussi parce que l'agriculture régresse, et est remplacée par la forêt, surtout en montagne. L'indicateur pourra donc être sous-détaillé. L'état de conservation des habitats naturels n'est pas disponible dans les DOM alors que la richesse écologique y est très grande. Les autres indicateurs recouvrent la part du territoire métropolitain à l'état naturel, les sites dont les sols sont pollués (en nombre, voire par types de pollution), les aires terrestres protégées, les évolutions des populations d'oiseaux communs spécialistes pour illustrer la biodiversité et l'évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes en France. Le groupe n'a pas retenu d'indicateur sur la pêche et les poissons, compte tenu d'un problème de zonage qui rend ce problème avant tout international.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Les notions de paix et de justice restent difficiles à mettre sous la surveillance d'indicateurs. Le groupe a retenu le nombre d'homicides, toutes causes confondues, la proportion des adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles et la proportion de personnes prévenues parmi les détenus. Cet indicateur n'est toutefois pas suffisant pour rendre compte de l'efficacité de la justice et le groupe recommande d'étudier d'autres indicateurs. Enfin, le groupe a retenu la confiance de la population dans les institutions, un indicateur déclaratif subjectif, mais important dans la cohésion sociale d'un pays.

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Enfin, sur le partenariat pour la réalisation des objectifs, les indicateurs concernent l'aide publique au développement, le montant de l'aide publique au développement bilatéral par secteur et par marqueur, l'endettement public au sens de Maastricht, l'endettement privé des sociétés non financières et des ménages. Pour les banques, le groupe a retenu un indicateur de solidité financière produit par la Banque de France qui permet de déterminer les chances de faillite des banques à plus ou moins brève échéance.

Jean-René BRUNETIERE précise que cette liste comporte un certain nombre d'insatisfactions. Pour les DOM, il existe quelques carences. Plus généralement, le groupe estime que l'exercice pourrait être réalisé spécifiquement au niveau des DOM, voire dans les régions qui le souhaiteraient. En conclusion, il remercie tous les membres du groupe de travail, dont certains ont beaucoup travaillé. Il remercie également les deux rapporteurs, Sylvie Eghbal-Téhérani et Frédéric Vey, les trois présidents de sous-groupe, Delphine Moreau, Bérengère Mesqui et Valéry Morard, ainsi que Catherine Beller, qui a parfaitement organisé les travaux et toute l'équipe du Cnis.

2. Questions-réponses

Olivier REDOULES, représentant du MEDEF, estime qu'il serait pertinent, sur le marché de l'emploi, d'ajouter un indicateur sur le taux d'emploi pour les personnes de plus de 55-60 ans. Il ne faudrait pas se concentrer sur l'emploi des jeunes, car l'emploi des seniors constitue lui aussi un enjeu en France.

Jean-René BRUNETIERE indique que les désagréments par âge sont disponibles. Une partie des indicateurs présentés peut être sous-détaillée par âge, sexe, région. Le groupe renvoie d'ailleurs systématiquement vers les sites des producteurs pour trouver ces informations.

Gunther CAPELLE-BLANCARD s'interroge sur l'utilisation qui sera faite de ces indicateurs et demande s'ils serviront à une comparaison dans le temps, entre les régions ou entre les pays. Il souhaite par ailleurs savoir de quelle façon ces indicateurs seront agrégés et si le groupe a réfléchi à ce sujet.

Jean-René BRUNETIERE précise que ces indicateurs seront livrés au public pour alimenter le débat. Ces indicateurs sont produits au niveau national, parfois avec une désagrégation régionale. Ils peuvent être utilisés à toutes fins. Certains indicateurs paraissent souvent à la une des journaux comme le taux d'emploi ou le taux de croissance. Il estime en revanche qu'il n'y a pas lieu de réaliser des agrégations, car ces indicateurs pointent des phénomènes distincts.

Jacques FOURNIER, représentant de la Banque de France, salue le travail réalisé par le groupe, mais s'interroge sur les suites à lui donner. Il craint en effet qu'il ne se passe pas grand-chose en pratique. Il demande donc si une publication est prévue, ainsi qu'une comparaison des indicateurs onusiens entre les pays européens, au moins sur les indicateurs communs. Sans un minimum de suivi, l'utilité de l'exercice risque d'être réduite.

Jean-René BRUNETIERE rappelle que le groupe n'a pas repris certains indicateurs onusiens pour lesquels la France continuera de fournir des données à l'ONU, qui réalise elle-même des comparaisons internationales. Ces comparaisons restent néanmoins très approximatives, car les concepts diffèrent d'un pays à l'autre. Le groupe de travail remet le rapport au Cnis, à charge pour celui-ci d'en assurer la publicité. Le gouvernement a décidé d'établir une feuille de route du développement durable reprenant toutes les politiques correspondantes et ce tableau de bord a vocation à y figurer. Il ignore néanmoins le retentissement public qu'aura cette feuille de route.

Sylvie LAGARDE, représentante de l'Insee, signale que sur un certain nombre d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable, la réflexion méthodologique est en cours. Il importerait donc de préciser dans le rapport que des réflexions sont lancées au niveau international, notamment sur l'ODD 16. Un groupe de travail réfléchit sous l'égide de l'ONU à la façon de mesurer les questions de gouvernance et de confiance dans les institutions et ses travaux doivent aussi nourrir la réflexion méthodologique à poursuivre au niveau national.

Charles EL NOUTY, représentant de la CPME, demande s'il est possible de mesurer la surcharge de travail liée aux indicateurs de développement durable pour les producteurs de statistiques et les fournisseurs de données, en particulier les entreprises.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, signale que le mandat du groupe de travail, figurant en annexe du rapport, explique le positionnement de cet exercice dans l'environnement international. Chacun, à son niveau, essaie d'identifier les indicateurs pertinents pour les politiques publiques qu'il mène. La Commission européenne a réalisé cet exercice pour les politiques publiques qui sont du ressort européen. Pour les objectifs de développement durable, la démarche est inversée entre les producteurs d'indicateurs et les producteurs de politiques, puisque l'indicateur précède la stratégie. Le directeur général ignore également de quelle façon la publicité sera assurée sur une liste aussi nombreuse et diversifiée

d'indicateurs. Il estime par ailleurs que les 50 recommandations du groupe ne font pas peser une trop forte charge sur les entreprises. Elles sont en revanche exigeantes envers la statistique publique. La demande d'enquêtes auprès des ménages reste très forte notamment sur les sans-abri, l'illettrisme, l'accès à l'eau potable, la corruption, la discrimination, les violences, la démocratie participative, etc. Or ces enquêtes se révèlent de plus en plus compliquées à mettre en œuvre en grand nombre dans l'année. L'objectif 16 constitue une grande nouveauté du point de vue de la statistique publique, car la confiance dans les institutions reste très peu appréciée dans les différents pays ; l'Insee a intégré quelques questions sur le sujet dans les enquêtes existantes. Enfin, sur la question régionale et les DOM, le directeur général de l'Insee indique qu'il y a peu de chances que toutes les données qui ne sont pas aujourd'hui désagrégées et disponibles au niveau régional puissent l'être à l'avenir, dans un contexte où les moyens ne cessent de baisser, sauf pour les DOM dans un certain nombre de cas. Produire un indicateur France entière plutôt que France métropolitaine ne change pas radicalement le constat sur certains sujets ; mais sur des problématiques particulières au DOM, la réalisation d'enquêtes spécifiques est utile, et exige des moyens supplémentaires.

Roxane SILBERMAN, représentante des chercheurs, s'étonne de ce que la très grande pauvreté ait été écartée, alors que le sujet est au calendrier et qu'il existe des données d'enquête et des travaux réguliers de l'ONPES. Par ailleurs, elle demande comment le groupe de travail a pris en compte les problèmes importants de comparabilité des instruments de mesure entre les différents pays.

Jean-René BRUNETIERE confirme que des travaux sont menés sur la gouvernance, qui pourraient peut-être aboutir à des indicateurs utilisables. Ils pourraient, le cas échéant, être intégrés dans la mise à jour de ce tableau de bord. Il estime que ces indicateurs ne devraient pas générer une charge supplémentaire pour les entreprises ou les contribuables. Pour le système statistique public, en revanche, le groupe a effectivement formulé un certain nombre de recommandations, laissant au SSP le soin de procéder à un arbitrage. Il existe peu de cas pour lesquels il manque une désagrégation régionale, en dehors des DOM. Le groupe de travail s'est bien préoccupé de la comparabilité des indicateurs, qui a même constitué l'un des arguments pour retenir un indicateur plutôt qu'un autre. S'agissant enfin de la très grande pauvreté, les enquêtes existantes se révèlent trop espacées dans le temps et le groupe a choisi de retenir les indicateurs lorsqu'il était prévu au moins deux points de mesure d'ici 2030. Le taux de pauvreté à 40 % n'est pas fiable, car le problème de la très grande pauvreté n'est pas de nature monétaire. Des données sont disponibles sur l'habitat ou l'accès à l'eau potable, mais pas suffisamment régulièrement pour former un indicateur pertinent.

Patrice DURAN remercie le Président du groupe de travail pour cette restitution. Il affirme que ce travail n'en restera pas là. Ce rapport donnera lieu très rapidement à un communiqué de presse et fera l'objet d'une discussion approfondie à la rentrée. Il reviendra aussi aux acteurs de s'en emparer, notamment dans le cadre des commissions du Cnis dans la mesure où elles sont toutes concernées.

Françoise MAUREL, secrétaire générale du Cnis, signale qu'est remis sur table un document émanant de la CFDT dont la représentante ne pouvait être présente ce jour, avec un certain nombre de remarques sur le rapport. Une inter-commission très élargie pourrait être organisée à la rentrée, sur une demi-journée ou une journée pour présenter le rapport et échanger sur son suivi.

Le Bureau du Cnis valide le rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

II. ACTUALITÉS DU CNIS

1. Rencontre du 2 juillet 2018

Patrice DURAN précise que la rencontre du 2 juillet 2018 constitue la suite du précédent colloque sur l'économie du numérique. Le développement des données massives, les politiques d'accès libre aux informations et les nouveaux acteurs privés qui entrent dans le circuit soulèvent aujourd'hui des enjeux importants. Il importe donc de s'intéresser à la position de la statistique publique et à la stratégie qu'elle doit développer dans ce contexte. Le Président remercie les membres du Bureau qui ont accepté de participer à cet événement.

2. Nomination du nouveau président de la commission Territoires

Patrice DURAN annonce que Pierre-Philippe Combes a pris la présidence de la commission Territoires. Directeur de recherche au CNRS, il appartient au groupe d'analyse et de théorie économique (GATE), à Lyon II. Il est professeur associé à Science Po et chercheur associé à Paris School of Economics. C'est un spécialiste de l'économie géographique, spécialité assez peu représentée en France malgré les besoins croissants.

3. Information sur la présentation de la CNCP lors de l'inter-commission Services publics et services aux publics et Emploi, qualification et revenus du travail du 3 mai 2018

Patrice DURAN rappelle que la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) soulève de gros enjeux. La mission qui lui a été confiée a consisté à articuler la nomenclature française des niveaux de certification de 1969 avec le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. En 2002, la CNCP a été créée par décret en même temps que la validation des acquis de l'expérience. Les premiers travaux ont démarré en 2004. Cette articulation avait pour but de faciliter les comparaisons européennes et internationales. De ce fait, le Cnis a toujours suivi ces travaux avec intérêt. La CNCP a d'ailleurs été invitée aux commissions du Cnis en 2008, 2011 et 2018 pour exposer les résultats de ses travaux. Lors de la dernière réunion, la présentation n'a pas donné lieu à un avis. La commission et son président ont considéré que, faute de temps lors de cette session, la question de l'articulation des nomenclatures devait être remise à l'ordre du jour de la réunion d'automne.

Le Président du Cnis tient cependant à faire observer que, quel que soit l'intérêt de ce travail d'élaboration de la nomenclature, il ne constitue pas une nomenclature statistique. Comme l'a du reste indiqué Jean-Christophe Sciberras, la présentation effectuée ne constituait qu'un point d'information pour le Cnis. Le Président peut concevoir que la discussion des travaux de la CNCP mérite plus de temps, mais il rappelle que le Conseil n'a pas la possibilité de contester les résultats de l'activité de la CNCP. La question présente un grand intérêt, mais elle dépasse très largement les attributions du Cnis, puisqu'elle ne porte pas sur une nomenclature statistique.

Nicolas PROKOVAS, représentant de la CGT, estime que, même s'il ne s'agit pas d'une nomenclature purement statistique, elle risque néanmoins d'influer sur des nomenclatures purement statistiques très utilisées. Le Cnis ne peut donc se contenter de balayer cette question d'un revers de la main. La CNCP a été invitée régulièrement, mais entre les deux dernières réunions, elle a formulé une proposition qui n'est pas tout à fait opérationnelle selon les personnes directement impliquées dans son élaboration. En outre, cette proposition risquerait de ne pas être pérenne, compte tenu des évolutions en cours.

Patrice DURAN en convient, mais rappelle à nouveau que cette affaire échappe au Cnis qui n'a pas le pouvoir d'intervenir sur le travail de la CNCP.

4. Suivi de l'avis d'opportunité de l'enquête Trajectoires et origines (TeO)

Patrice DURAN indique que lors de la dernière commission Démographie et Questions sociales, un membre de la commission a lu une note – non transmise avant la tenue de la commission – comportant des critiques sur la poursuite de l'enquête TeO, dont la nature a justifié du sujet à l'ordre du jour du Bureau.

Françoise MAUREL précise qu'un dossier a été transmis aux membres du Bureau, comprenant notamment la note précédemment citée, transmise après la commission au Président de cette commission, Dominique Libault, qui a saisi le Bureau du Cnis pour obtenir des éléments de doctrine sur la réponse à apporter à cette note. En complément, le dossier comporte également une note des co-maîtrises d'ouvrage de l'enquête, l'Insee et l'Ined qui apporte des précisions sur la préparation de l'enquête.

En novembre 2016, la co-maîtrise d'ouvrage Insee-Ined a sollicité l'avis d'opportunité lors de la commission Démographie et Questions sociales pour le renouvellement de l'enquête TeO qui couvre deux thématiques centrales : l'intégration et les discriminations. La co-maîtrise d'ouvrage a insisté en commission sur le fait que cette deuxième édition de l'enquête s'inscrivait dans la continuité de la première, avec le même type d'échantillonnage que précédemment, à savoir cinq sous-échantillons : les immigrés, les personnes nées dans les DOM, les descendants d'immigrés, la deuxième génération de personnes nées dans les DOM et la population dite « majoritaire ». Afin d'obtenir un échantillon de taille suffisante pour l'exploitation statistique, les quatre premiers échantillons ciblés sont surreprésentés par rapport à la population totale.

La co-maîtrise d'ouvrage a également ouvert un débat en commission sur l'opportunité d'identifier les personnes de troisième génération d'immigrés, c'est-à-dire les personnes dont au moins l'un des grands-parents est immigré, ainsi que sur la question des minorités visibles, en signalant que ces deux sujets n'étaient pas encore totalement instruits à ce stade. Le questionnement de la co-maîtrise d'ouvrage vise à étudier l'hypothèse de persistance de discriminations, notamment parmi les personnes d'origine non européenne.

Les discussions en commission ont été très riches. Elles ont fait apparaître un besoin de renouvellement de l'enquête dans la continuité de l'édition précédente, compte tenu du fait que l'enquête TeO1 faisait référence désormais sur le sujet. Les innovations proposées ont été largement débattues. L'avis d'opportunité favorable a donc été assorti de deux réserves. Cet avis est rédigé comme suit : « *la commission a exprimé des réserves concernant l'introduction de nouvelles questions sur le sujet sensible des minorités visibles, notamment pour le repérage de la troisième génération, et recommande une grande prudence sur ces questions. Il est demandé de ne pas introduire de questionnements sur les minorités visibles. Sur la question de la troisième génération, il est demandé aux producteurs d'explicitier les finalités de ce repérage dans le dossier de demande d'avis de conformité* ».

En principe, après l'obtention de l'avis d'opportunité du Cnis, les maîtrises d'ouvrage préparent un projet beaucoup plus précis d'enquête sur l'échantillonnage, la méthodologie, le questionnaire et présentent ce dossier au comité du label de la statistique publique. Ce dernier vise à établir la conformité de l'enquête aux standards de qualité de la statistique publique et donne un avis d'intérêt général et de qualité statistique. Le comité du label examine la pertinence du questionnement par rapport aux termes de l'avis d'opportunité. Usuellement, ni le Bureau du Cnis ni les commissions ne sont saisis à nouveau avant le passage au comité du label. Or un membre de la commission, particulièrement vigilant, a interpellé publiquement la commission et son Président par écrit sur la question d'un écart majeur du projet par rapport à l'examen en opportunité, dont il aurait eu connaissance par ailleurs. Dans ces conditions, le Président de la commission, Dominique Libault, a saisi le Bureau.

Le grief principal porte sur la construction d'un échantillon spécifique, dit sixième sous-échantillon, destiné à surreprésenter la troisième génération, c'est-à-dire les petits-enfants d'immigrés de certaines origines. Ce sixième sous-échantillon représente selon lui un écart par rapport à l'avis d'opportunité rendu en novembre 2016, de nature à faire planer des doutes sur les garanties qu'apportent les procédures du Cnis, et donc la crédibilité du Conseil.

Le Bureau doit donc examiner la conformité de ce sous-échantillon à l'avis d'opportunité. Il s'agit aussi de vérifier si la réserve émise par la commission peut être levée à ce stade.

Chantal CASES indique qu'elle interviendra ici en tant que co-maîtrise d'ouvrage de l'enquête TeO et non en tant que rapporteure de la commission Démographie et Questions sociales. Elle avait d'ailleurs précisé lors de la réunion de la commission qu'elle présidait le groupe de pilotage de cette enquête. Le questionnement autour de la troisième génération tient au fait que certains résultats de la première enquête TeO posaient question. Ainsi, certaines situations de racisme perçu s'aggravaient entre les immigrés et leurs descendants et pouvaient même être déclarées dans la population majoritaire, sans que l'on puisse l'expliquer précisément. Parmi les hypothèses à ce sujet figurait l'idée que ces situations de racisme perçu pourraient peut-être s'expliquer par la présence, au sein de la population majoritaire, de personnes d'origine migratoire plus ancienne.

A la suite de cet avis d'opportunité, la co-maîtrise d'ouvrage a travaillé dans l'esprit dudit avis. Elle a réfléchi au repérage des descendants d'immigrés de troisième génération comme elle y avait été autorisée. La commission avait aussi largement débattu du fait que, même si toutes les personnes sont interrogées sur la nationalité et le pays de naissance de leurs grands-parents, cette troisième génération ne serait pas suffisamment représentée dans l'échantillon de la population majoritaire pour que l'exploitation statistique se révèle intéressante, surtout pour certaines origines. Or une enquête statistique vise à quantifier un certain nombre d'éléments qui soulèvent des questions. Ce point n'avait pas été instruit par les maîtrises d'ouvrage avant la commission. Chantal CASES remarque qu'elle a réalisé l'ampleur de cette difficulté au cours de la séance, comme elle a pu en faire état lors de l'une de ses interventions.

A l'issue de la commission, les maîtrises d'ouvrage ont introduit dans le questionnaire soumis au test, comme la commission l'avait permis de manière claire, des questions spécifiques sur la nationalité et le pays de naissance des grands-parents. Ces questions sont en cours de test sur le terrain et leur

acceptabilité sera évaluée à l'issue de ces tests. Les maîtrises d'ouvrage ont également réfléchi à la possibilité de disposer d'un échantillon de taille suffisante pour exploiter cette information de manière utile. Pour ce faire, elles ont essayé d'évaluer la représentation par très grands groupes d'origine dans l'échantillon de la population majoritaire et parmi les personnes de la troisième génération figurant dans cet échantillon. Elles ont pu constater que la représentation des origines dans ce groupe tient à l'histoire des vagues d'immigration en France. Ainsi, les descendants d'Européens se révèlent majoritaires dans cet échantillon, comme attendu. Or le questionnement portait plutôt sur les personnes d'origine non européenne. Les maîtrises d'ouvrage ont donc tenté d'évaluer, par différentes méthodes, notamment l'utilisation des données sur les deuxièmes générations dans les enquêtes actuelles et l'évaluation de leur descendance, les personnes qui seraient en âge d'être interrogées (plus de 18 ans). Parmi celles-ci, un seul sous-échantillon pouvait être constitué pour être utilisable à des fins statistiques. Il concernait le sous-échantillon des personnes de troisième génération d'origine maghrébine. Pour les autres immigrations, d'origine plus récente, les tailles des troisièmes générations d'âge adulte seraient de toute façon trop faibles pour permettre de réaliser un sur-échantillon avec la méthode envisagée.

Sur cette base, les maîtrises d'ouvrage ont proposé de constituer un nouveau sous-échantillon de très faible taille par rapport à l'ensemble de l'échantillon de l'enquête, puisqu'il comportait 500 personnes de troisième génération d'origine maghrébine sur un échantillon total de 23 500 personnes. La seule possibilité pour constituer ce sous-échantillon de troisième génération consiste à demander aux personnes de la deuxième génération répondant à l'enquête de communiquer les coordonnées de leurs enfants afin qu'ils puissent répondre au même questionnaire. L'enquête est en test sur le terrain et, pour l'instant, les maîtrises d'ouvrage ne disposent d'aucune remontée sur l'acceptabilité des questions posées sur le pays de naissance des grands-parents et la qualité des réponses apportées. Elles n'ont pas non plus obtenu d'éléments sur la faisabilité de cet échantillon. Certes, les maîtrises d'ouvrage n'ignorent pas la portée éthique de cette question, mais elles l'ont traitée comme une question technique et comme un sujet pertinent socialement, sur lequel la statistique publique devait apporter des réponses. Elles envisageaient donc de soumettre ces questions au comité du label qui sera à même de juger s'il est légitime et efficace de réaliser ce sous-échantillonnage, si les résultats du test concluent à la faisabilité de l'opération.

Roxane SILBERMAN rappelle que la première édition de cette enquête avait suscité un débat extrêmement important, dont on n'a plus entendu parler une fois l'enquête menée sans aucun problème. Elle note aussi que le Défenseur des droits appuie l'enquête. Dans toute la littérature scientifique internationale, la troisième génération apparaît cruciale dans le processus d'intégration. Cette nouvelle édition s'inscrit dans le droit fil de l'enquête qui a précisément pour cœur cette question de l'intégration et donc des générations et elle ne vient pas remettre en cause l'objectif initial de celle-ci. Le sujet a été largement évoqué en commission. La maîtrise d'ouvrage l'a clairement annoncé comme cela se voit à la lecture du compte-rendu de la commission. Il s'agit uniquement d'une question méthodologique qui relève du comité du label. De son point de vue, la légitimité globale de la nouvelle enquête ne fait plus débat.

Gilles POUZIN, représentant de la CFTC, se dit très surpris que ce débat soit réactivé aussi vivement. Voilà vingt ou trente ans, Yazid Sabeg réclamait déjà des statistiques ethniques. A l'époque, ces statistiques étaient alors interdites par la culture française pour des raisons historiques alors qu'aux Etats-Unis, tous les travaux sur l'intégration et les discriminations sont basés sur ces statistiques déclaratives, les personnes devant indiquer à quel groupe elles estiment appartenir. Des études montrent d'ailleurs que les personnes se classent de façon très différente par rapport à ce qui est perçu. Il s'étonne donc que l'observation soit toujours suspectée de mauvaises intentions alors qu'elle apparaît nécessaire pour améliorer la situation.

Nicolas PROKOVAS constate que le protocole initial de l'enquête sur la base duquel l'avis d'opportunité a été accordé s'est modifié en cours de procédure, et se demande si le Bureau doit en débattre. Il observe par ailleurs qu'en ciblant une sous-catégorie, l'enquête risque de porter un coup de projecteur sur celle-ci.

Fabrice LENGART, représentant de France Stratégie, note qu'un avis d'opportunité a été donné voilà un an et demi. La maîtrise d'ouvrage a ensuite instruit techniquement la possibilité de sur-échantillonner la troisième génération des immigrés d'Afrique du Nord. Il se demande cependant si le comité du label, qui est parfaitement fondé à se prononcer techniquement sur le sur-échantillonnage, l'est aussi pour juger de l'opportunité de constituer ce sixième sous-échantillon. Or il n'en est pas certain et s'interroge sur l'instance qui devra *in fine* juger de cette opportunité.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il a recommandé d'évoquer ce sujet au niveau du Bureau pour éviter toute suspicion après cette interpellation. Le compte rendu de la commission est très clair sur le fait qu'il

convient d'éviter de poser des questions sur les minorités visibles, mais laisse ouverte la possibilité de créer ce sixième sous-échantillon. Le directeur général estime que d'un point de vue procédural, il n'était pas nécessaire de saisir le bureau pour confirmer l'avis d'opportunité qui laissait la possibilité d'examiner les discriminations pour la troisième génération d'origine non européenne par sur-échantillonnage. Cependant, compte tenu des éléments de calendrier (la prochaine commission Démographie se tenant après la réunion du comité du label prévue mi-novembre) et des réserves émises par ce membre de la commission, Jean-Luc TAVERNIER a considéré qu'il convenait de traiter le sujet au Bureau. Il importe d'agir par précaution, même si, de son point de vue, le sixième sous-échantillon tel qu'il est proposé ne fait en rien entorse à l'avis d'opportunité. Il rappelle que la collecte sur le terrain est prévue pour mi-2019 et les équipes travaillent intensément ensemble pour préparer l'opération.

Fabrice LENGART approuve la démarche. Il remarque par ailleurs que l'avis d'opportunité recommande de ne pas introduire de questions sur les minorités visibles, et demande aux producteurs d'explicitier les finalités du repérage de ce sous-échantillon dans le cadre de la demande d'avis de conformité. Il demande des précisions sur cet avis de conformité.

Patrice DURAN répond qu'il s'agit de l'avis du comité du label. Le Président du Cnis tient à souligner que cet incident montre qu'il convient de porter une très grande attention à la manière dont sont rédigés les avis. En l'occurrence, l'avis de la commission est très élogieux sur l'enquête TeO pour, à la fin, quasiment en deux lignes, exprimer des réserves, appeler à la prudence et interdire les questions sur les minorités visibles. Ainsi rédigées, les dimensions problématiques paraissent bien secondaires compte tenu de l'avalanche des éloges qui précèdent la formulation. Il insiste donc sur le soin à apporter à la rédaction et recommande vivement d'adopter une écriture plus précise et plus rigoureuse des avis. **Patrice DURAN** note enfin que la question des minorités visibles ne se pose pas et que l'enquête poursuit bien l'analyse de la persistance des discriminations, point décisif s'il en est. On pourrait d'ailleurs tout à fait s'interroger sur la possibilité de créer un sixième sous-échantillon plus large embrassant l'ensemble de cette troisième génération. Si cette discussion ne peut faire l'objet d'une décision du Bureau, elle a au moins le mérite de permettre aux maîtrises d'ouvrage de préparer plus précisément leur dossier pour le comité du label qui devra se prononcer sur ces différentes dimensions.

Charles EL NOUTY rappelle qu'il s'était déclaré très réservé sur cette enquête voilà quelques années et qu'il conserve aujourd'hui certaines réserves. Cette enquête se révèle extrêmement sensible pour certaines catégories de populations. Il serait bon, au lieu de cibler la minorité issue du Maghreb, de couvrir les minorités issues de l'ancien empire colonial, ce qui engloberait de nombreux pays d'Afrique subsaharienne et permettrait d'éviter toute stigmatisation.

Patrice DURAN souligne que cette démarche poursuit un enjeu d'observation de la persistance des discriminations. Si on se place dans une perspective de politiques publiques, il est clair que leur élaboration passe nécessairement par une connaissance approfondie des systèmes sociaux sur lesquels on veut intervenir. Il convient donc de mener l'exercice à son terme. Le Bureau pourrait de fait recommander de constituer ce sous-échantillon de manière plus large pour couvrir toutes les origines non européennes.

Magda TOMASINI, représentante de l'INED, indique que la maîtrise d'ouvrage a ciblé le sous-échantillon par souci d'économie. 260 000 personnes peuvent être dénombrées via la troisième génération d'origine maghrébine contre moins de 20 000 personnes pour les autres origines. Elle rappelle que dans le protocole, seules les personnes âgées de 18 à 60 ans sont interrogées, ce qui ne permettra pas d'obtenir des personnes de troisième génération de 40 ans ou plus par le biais de la population majoritaire. Il semblait plus prudent et plus économe des deniers publics de cibler ces origines, mais elle peut néanmoins comprendre que cela soulève des questions sur le plan politique.

Patrice DURAN estime qu'il n'est pas illogique que les maîtrises d'ouvrage signalent le coût pour éviter toute suspicion inutile.

Magda TOMASINI n'approuve pas la formulation d'ancien empire colonial, lui préférant celle des pays non européens.

Chantal CASES précise que cet ensemble, quelle que soit sa dénomination, est hétérogène : les résultats de la première enquête avaient montré par exemple que les descendants d'origine asiatique affichaient une situation nettement différente de celle des autres. Les maîtrises d'ouvrage ont estimé qu'un sous-échantillon de 500 personnes pourrait compter 400 personnes d'origine maghrébine et 100 personnes d'autres origines.

Ces 100 personnes ne pourront pas être analysées en tant que telles, mais les maîtrises d'ouvrage peuvent procéder de la sorte si le Bureau du Cnis trouve cette démarche plus acceptable.

Jean-Luc TAVERNIER considère qu'il vaut mieux réaliser quelques dizaines de sous-enquêtes qui se révéleront peut-être inutiles ou inexploitable que de donner l'impression de stigmatiser une population en particulier.

Le Bureau du Cnis approuve l'élargissement du sous-échantillon aux personnes de troisième génération d'origine non européenne.

III. BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018 ET ÉLÉMENTS PROSPECTIFS POUR L'ÉLABORATION DES AVIS DU MOYEN TERME 2019-2023

1. Introduction

Cédric AFSA indique que les avis du moyen terme 2014-2018 ont, dans leur très grande majorité, été suivis et que des avancées substantielles ont pu être constatées dans un certain nombre de domaines. Il apparaît aussi que les groupes de travail et leur rapport jouent un rôle important, voire primordial, car ces groupes organisent et structurent la demande adressée à la statistique publique et les réponses qui peuvent y être apportées. Les manques concernent surtout des avis qui couvraient plusieurs commissions. C'est le cas notamment d'un avis de la commission Système financier qui demandait des statistiques sur les rémunérations dans le secteur financier alors que l'appareil statistique relève plutôt de la commission Emploi. Ainsi, cet avis n'a pas été traité. D'autres avis se révélaient trop larges, et n'ont pas fait l'objet d'une réponse complète. Enfin, certains avis restaient peu engageants (« *le Conseil suggère une veille sur la possibilité de prise en compte...* »).

L'activité des commissions a confirmé des problèmes de périmètre, notamment sur la commission Territoires pour laquelle le nombre d'avis de moyen terme se révélait trop important. Sur les 24 avis, la moitié représentait une déclinaison territoriale de thématiques relevant d'autres commissions, comme la demande d'indicateurs sociaux départementaux. Ainsi, de nombreux avis n'ont pas été suivis par la commission. Il conviendrait donc de recentrer celle-ci sur des questions spécifiquement territoriales (zonages, localisation des populations, accès aux services, etc.), les autres commissions traitant la déclinaison territoriale des sujets de leur ressort. Il importe néanmoins de conserver une vue d'ensemble de ces indicateurs territoriaux.

D'autres difficultés ont été identifiées entre les commissions Service public et Démographie Questions sociales. Ainsi, les personnes âgées peuvent être abordées dans les deux commissions. Sans engager un travail de redéfinition des commissions, il conviendrait d'adopter des lignes de conduite et de préciser le partage des responsabilités entre elles (dans une logique offre/demande par exemple). Le Cnis a constaté aussi une participation des utilisateurs extrêmement variable d'une commission à l'autre. Cette analyse mérite toutefois d'être encore objectivée.

Cédric AFSA précise qu'il n'a reçu que cinq réponses dans le cadre de la consultation des membres du Bureau. Ces réponses ont toutefois fait apparaître des points de vue divergents, voire contradictoires sur certaines questions. Il invite également les membres qui ne l'ont pas fait à répondre à cette consultation pour nourrir le débat, ce qui lui permettra de revenir vers les membres du Bureau pour poursuivre la discussion. Des suggestions très intéressantes ont été formulées, notamment sur le fonctionnement du Cnis lui-même ou les thèmes à étudier.

Une consultation publique a également été mise en ligne sur le site du Cnis, centrée autour de deux questions. Il était demandé aux répondants d'énumérer les sujets (5 au maximum) qu'ils considéraient comme majeurs pour les cinq prochaines années et, pour chaque sujet, de préciser leur choix, c'est-à-dire les problématiques sous-jacentes et la motivation. Cette consultation a permis de recueillir 63 réponses. Plus de 220 réponses ont été apportées aux questions sur les sujets majeurs et quasiment toutes ont été argumentées.

S'agissant des sujets les plus fréquemment cités, un répondant sur quatre a cité la question territoriale comme sujet majeur. Certains ont évoqué l'accès des acteurs locaux à des données détaillées et précises, d'autres l'occupation de l'espace sous divers angles, que ce soit l'occupation par les populations, les

services et leur accès, d'autres encore les activités et la redynamisation des territoires, avec des enjeux de dynamique et de cohésion territoriale. Enfin, certains ont aussi pointé le manque de données sur les marchés locaux, notamment de l'immobilier.

Un répondant sur six a mis en avant les inégalités sociales, plusieurs répondants citant explicitement les inégalités de patrimoine. Les « queues de distribution » et la mesure de la grande pauvreté ont également été soulignées.

Un répondant sur sept s'est déclaré intéressé par l'environnement et le développement durable, certains soulignant la transversalité de cette question. Parmi les sujets de préoccupation, figure notamment la biodiversité et son évolution.

La question des déplacements et de la mobilité a été citée par un répondant sur huit, en lien avec le développement durable (covoiturage). Enfin, certains répondants ont évoqué la mesure des populations à différents moments et l'offre d'équipements de biens et de services, un sujet qui avait déjà fait l'objet d'un avis dans le cadre du moyen terme actuel.

D'autres sujets ont été cités moins fréquemment sur la transition numérique et ses multiples impacts sur l'emploi, les services, la croissance ou les relations sociales, mais aussi la santé et la dépendance, la famille, les migrations ou le logement. Plusieurs répondants ont également demandé des statistiques ethniques.

Dans l'espace de commentaire, plusieurs répondants ont formulé des demandes pour des séries longues et des approches longitudinales (trajectoires). Pour la grande pauvreté, par exemple, il s'agit de faire des photographies successives du taux de pauvreté, à un instant donné, mais aussi d'observer la persistance de la pauvreté. Cette démarche vaut aussi pour les trajectoires d'emploi, les trajectoires familiales, etc.

Le Cnis va continuer d'exploiter ces résultats. Cette consultation conforte les besoins transversaux exprimés par les commissions, notamment la nécessité de réaliser plus de comparaisons internationales, exploiter les nouvelles sources de données pour alléger la charge de collecte pour les producteurs comme pour les enquêtés, assurer une plus grande lisibilité et renforcer l'accompagnement des utilisateurs. La consultation invite aussi le Cnis à motiver les avis en les reliant à des enjeux de société ou à des axes majeurs, mais aussi à relier les thèmes, notamment les impacts de la transition numérique, l'environnement comme sujet transversal des politiques publiques, la question des externalités des choix économiques en termes d'environnement et de santé.

Cette consultation doit encore être complétée. Les sujets économiques ont été peu évoqués. Les groupes de travail et leurs rapports alimenteront aussi la réflexion. Les rapports sur les objectifs de développement durable ou la diversité des formes d'emploi, par exemple, répondent à certaines préoccupations exprimées lors de la consultation publique. Il faudra mieux organiser le suivi de leurs recommandations.

Pour l'élaboration du prochain moyen terme, il est nécessaire d'élaborer des avis moins nombreux, mieux calibrés et plus engageants. Au cours d'un moyen terme, chaque commission se réunit une dizaine de fois et ne peut pas suivre un trop grand nombre d'avis. Il convient également de laisser une certaine marge de liberté pour intégrer des sujets nouveaux. La qualité de rédaction des avis détermine aussi grandement la qualité de leur suivi. Le croisement des thèmes soulève des questions d'organisation. Une solution consiste à organiser des inter-commissions, mais il faut y recourir avec parcimonie. Il est par ailleurs possible de désigner une commission comme interlocuteur majeur sur un sujet. Un président de commission a proposé l'organisation de journées ou demi-journées thématiques. Cette suggestion mérite d'être étudiée, notamment pour relier les sujets traités à des questions de société.

Dans la construction du moyen terme, il apparaît nécessaire de conserver la distinction entre avis général et avis de commission. Les avis des commissions portent avant tout sur les systèmes d'information, les dispositifs d'observation et les productions statistiques sur les thèmes traités par ces commissions. Reste la question de l'avis général. Dans le programme de moyen terme 2014-2018, il regroupe des avis transversaux et d'autres avis classés en quatre catégories (statistiques sociales, statistiques économiques et financières, statistiques régionales et locales, développement durable). Or il s'avère difficile de trouver une logique dans cette distinction. En effet, ces avis généraux viennent souvent copier des avis des commissions. Il conviendrait donc de reconfigurer cet aspect, par exemple en présentant, à côté des avis de méthode, les avis généraux selon les enjeux de société auxquels ils se réfèrent. Cette présentation

donnerait du relief aux avis eux-mêmes. Elle mettrait aussi plus facilement en évidence le fait que le Cnis se saisit des sujets de société d'aujourd'hui et de demain. Elle montrerait par ailleurs que le Cnis a entendu les utilisateurs qui ont répondu à la consultation. Enfin, cette présentation permettrait a priori de construire des journées thématiques plus facilement et d'améliorer la participation des utilisateurs aux commissions.

2. Point de vue des présidents de commission

Gunther CAPELLE-BLANCARD, Président de la commission Système financier et Financement de l'économie, confirme que les avis des commissions se révèlent nombreux et qu'il convient de conserver une certaine marge de manœuvre pour les sujets qui apparaissent au cours du moyen terme. Voilà cinq ans, rien ne laissait supposer que le big data prendrait une telle ampleur par exemple. Il encourage donc le Bureau à rester très modeste sur le nombre d'avis pour gagner en qualité. S'agissant du bilan, il note l'absence de demandes sur les sujets relatifs au système financier. La commission, assez technique, attire peu. De nombreux efforts ont été consentis pour inviter d'autres publics, des ONG, des journalistes, des associations, et la commission a avancé sur un grand nombre de sujets, grâce au soutien de l'Insee et la Banque de France. Pour autant, le grand public reste assez peu intéressé. Lorsqu'elles pensent à des données financières, les personnes ne pensent pas naturellement au Cnis.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et Développement durable, estime que l'arbitrage entre les avis reste assez compliqué à effectuer. Lorsque les demandes sont nombreuses, la commission se sent obligée de les inscrire dans les avis, pour démontrer qu'elles ont été entendues. Cela peut effectivement donner lieu à des phrases assez peu opérationnelles. Les commissions visent aussi à recueillir un matériau assez disparate, à la manière des consultations en ligne, mais sans internet. La multiplicité des positions fait partie du jeu et balayer un certain nombre d'interventions pourrait réduire encore la participation. Il rejoint également la position de Gunther Capelle-Blancard sur le fait que le monde évolue vite. Les questions de qualité statistique et d'appropriation des statistiques se révèlent importantes. Les questions de régionalisation sont aussi fortes et légitimes. Il faut conserver une relative souplesse. Les commissions n'ont pas pour rôle d'établir un programme de travail raisonnable pour la statistique publique. Elles doivent jouer un rôle d'impulsion, pointer les manques.

Cédric AFSA indique que les avis du moyen terme actuel entrent beaucoup plus dans le détail que les avis des moyens termes précédents, qui conservaient une dimension générale. La rédaction des avis apparaît donc cruciale. Il convient également de se montrer plus vigilant aux demandes nouvelles qui peuvent s'exprimer.

3. Discussion

Jacques FOURNIER doute que la question du nombre d'avis et de leur articulation constitue le sujet central pour le Cnis. Il considère que deux axes pourraient être étudiés pour le moyen terme à venir. Il s'agirait de trouver un bon équilibre d'une part entre les thèmes de recherche et les thèmes grand public, et d'autres, entre les sujets incontournables et les sujets d'anticipation.

Roxane SILBERMAN rappelle que les commissions actuelles résultent d'un remaniement des formations antérieures et que la configuration adoptée pour ces commissions avait fait l'objet de nombreuses discussions à l'époque, notamment quant à leur impact possible sur la participation régulière des utilisateurs. Les interrogations avaient en particulier porté sur le périmètre de la commission Services publics. Il serait donc intéressant d'examiner cette question plus avant. La fréquentation est liée aussi à l'équilibre à trouver dans l'ordre du jour entre les opérations déjà en cours de l'appareil statistique pour lesquelles la discussion est déjà très bordée et les questions un peu nouvelles ou moins traitées qui laissent plus d'espace aux participants. Les commissions accordent naturellement une place assez importante aux productions de l'appareil statistique et les chercheurs ont souvent le sentiment qu'en la matière, il y a peu d'espace pour des modifications lorsqu'elles sont présentées en commission.

Chantal CASES, intervenant en tant que rapporteur de la commission Démographie et questions sociales, souligne les difficultés de partage entre cette commission et la commission Services publics et services aux publics, qui conduisent la première à ne pas traiter certains sujets qui sont pourtant pleinement de son ressort, comme les espérances de vie en santé. Les sujets autour du handicap et de la dépendance, pour lesquels il existe des services analysés par l'appareil statistique, ne sont pas non plus abordés dans cette commission alors qu'ils constituent des sujets importants. Le découpage entre offre et demande mériterait sans doute d'être examiné dans le cadre du moyen terme.

Nicolas PROKOVAS estime que la montée en puissance des demandes sur le territoire reste à venir. S'agissant des avis incompréhensibles pour le lecteur non averti, il rappelle que les avis s'efforcent souvent de recomposer des positions qui ne sont pas forcément convergentes. Les commissions essaient de trouver une formule qui convienne à tous, à la fin de séances souvent chargées, lorsqu'un nombre important de participants est parti. Il apparaîtrait donc important de repenser l'organisation de ces commissions.

Patrice DURAN observe que le monde de la recherche s'accorde à considérer le territoire comme une question essentielle, surtout lorsqu'il s'agit de raisonner sur les politiques publiques et leurs effets. Il rappelle par ailleurs qu'il ne faut pas oublier que les données ne constituent pas des faits ; elles ne le deviennent que lorsqu'elles sont interprétées. Il importe donc de croiser les regards et d'apporter des explications. L'exercice se révèle très difficile pour les politiques publiques. Il existe un problème de coordination pour penser des politiques publiques sur des enjeux transversaux. Historiquement, le service public se limitait à la fourniture d'un service. Désormais, cette définition classique est obsolète ; le service public doit répondre à des problèmes publics transversaux aux nomenclatures administratives et ministérielles. De ce point de vue, la question de la confiance dans les institutions constitue un bon exemple. Il paraît donc nécessaire de réfléchir à des modalités de travail un peu différentes ou des collaborations nouvelles, notamment avec l'OFCE.

IV. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Jean-Luc TAVERNIER propose de communiquer un document exhaustif aux membres du Bureau et de revenir brièvement sur les principaux points d'actualité.

Actualité internationale

Lors du dernier comité statistique européen, les participants ont abordé un manque de la statistique publique concernant les prix de l'immobilier commercial. Eurostat envisage de lancer une task-force à laquelle participera le service de la donnée et des études statistiques (SDES), le SSM du ministère de la Transition écologique et solidaire.

La directrice générale d'Eurostat est venue rencontrer l'Insee voilà quelques jours pour évoquer les différends assez nombreux qui existent entre Eurostat et l'institut français sur les comptes publics. Dans la publication d'Eurostat sur les agrégats EDP, en avril dernier, deux réserves ont été formulées à l'égard de la France sur le traitement de l'Agence française de développement et le retraitement de la recapitalisation d'AREVA. Un accord a en revanche été trouvé sur les remboursements de la taxe à 3 % sur les dividendes et il devrait en être de même pour le traitement de la dette et du déficit de SNCF Réseau.

Par ailleurs, un règlement-cadre sur les questions démographiques devrait être adopté prochainement pour régir les opérations de recensement. Les services d'Eurostat demandent la communication très rapide de données avec une grande granularité. Il faudrait donc connaître, avant le 31 décembre de l'année, quelques données démographiques de base au 1^{er} janvier de la même année, idéalement par carreau d'un kilomètre de côté. Or cette exigence n'est guère compatible avec la façon dont la France appréhende le recensement, une opération longue et lourde, qui permet d'obtenir des données riches sur les conditions de vie et d'emploi au-delà de simples données démographiques. L'exercice apparaît plus facile pour les pays dotés de registres de population communaux, comme les pays du nord de l'Europe. Ce sujet sera sans doute de nouveau évoqué à la CNERP, voire au Bureau. La France reste le seul pays à faire tourner une opération de recensement chaque année et ces exigences pourraient être source de complications.

La semaine précédente, les statisticiens des Nations Unies et de l'OCDE se sont réunis à Genève pour revenir sur les questions liées au PIB irlandais. Ce sujet avait fait l'objet d'un groupe de travail auquel participaient Didier Blanchet et Olivier Garnier, directeur général des études et des relations internationales à la Banque de France. Le groupe a posé la question suivante : où localiser la valeur ajoutée quand les facteurs de production ne se trouvent pas au même endroit ? Cette question se pose de manière cruciale s'agissant de la propriété intellectuelle. Le groupe recommande la réalisation de comptes des multinationales pour tenter de distinguer, y compris dans les agrégats de PIB, les entreprises purement nationales, les entreprises multinationales d'origine domestique et les entreprises multinationales à pilotage étranger. Les travaux vont se poursuivre.

Cadre institutionnel français

Jean-Luc TAVERNIER indique que dans la loi Elan sur le logement, un amendement Vigik présenté par le gouvernement a de nouveau été voté. Il devrait donner aux enquêteurs la possibilité d'accéder aux parties communes des immeubles. Cet amendement avait déjà été adopté sur une initiative parlementaire dans la loi Egalité et citoyenneté, avant d'être censuré comme cavalier par le Conseil constitutionnel. Le directeur général de l'Insee espère qu'il sera maintenu au Sénat et en commission mixte paritaire, et qu'il ne sera pas rejeté une nouvelle fois par le Conseil constitutionnel. Il faut bien sûr veiller au respect du principe constitutionnel de propriété privée. Ainsi, même si la disposition est adoptée, les enquêteurs ne disposeront pas d'une clé leur permettant d'accéder à tous les immeubles. Il conviendra de préciser les immeubles concernés et à quel moment. Les copropriétés devront peut-être aussi donner leur accord. L'Insee reste donc mobilisé sur le sujet.

Par ailleurs, le système statistique public a échappé de peu à un amendement, déposé à l'initiative de la Fondation Abbé Pierre et repris par les services du ministère du Logement, visant à imposer par la loi la réalisation à périodicité fixe – tous les quatre ou cinq ans – d'une enquête Logement et d'une enquête sur les sans-domiciles fixes. L'Insee a rappelé qu'il convient de respecter une procédure, passant par le Cnis. Même si l'amendement n'a pas été voté, ce point reste un sujet de préoccupation.

Nouveautés statistiques

Le SSP Lab est créé. Il veille notamment sur l'utilisation du big data à des fins statistiques. De nombreux travaux ont été présentés à l'occasion des journées de méthodologie statistique qui se tiennent tous les trois ans au début du mois de juin.

Par ailleurs, **Jean-Luc TAVERNIER** signale que le Président du groupe de travail sur les ODD, Jean-René Brunetière, participe aussi, avec l'Insee, à l'un des groupes de travail créés par le comité de pilotage chargé de la rédaction de la feuille de route. L'Insee participe également au groupe de travail sur la communication autour des objectifs de développement durable.

L'Insee a procédé à d'importants travaux pour changer de base et passer en référence 2015 de nombreux indicateurs en matière de statistiques d'entreprise. Sont concernés des indicateurs de production sectorielle et des indicateurs de prix et de coût de production.

La dernière publication des comptes nationaux annuels a aussi été l'occasion d'un changement de base, dont l'intégration du trafic de stupéfiants dans le PIB, seul élément dont la presse s'est fait l'écho, en commettant parfois des contresens. Certains journalistes considèrent en effet que ce phénomène permet de doper la croissance, alors qu'il reste extrêmement marginal, puisqu'il s'agit d'une correction en niveau sur le PIB. Une note de méthode de quatre pages a été produite par le service en charge des comptes nationaux sur le sujet.

Le changement de base entraîne aussi une amélioration des comptes par l'alignement sur les nouvelles données de la balance des paiements de la Banque de France. Cet alignement permet en particulier d'améliorer les échanges de tourisme grâce à une meilleure prise en compte des dépenses des étrangers notamment asiatiques en France. L'Insee a par ailleurs pris en compte le rapport d'Olivier Garnier sur la mesure du rendement et du coût du capital et intégré les données sur les dividendes reçus par les ménages et issues de la déclaration fiscale 2042, données qu'il n'utilisait pas jusqu'à présent. Or les dividendes déclarés par les ménages ont fortement baissé entre 2012 et 2013. Il en découle que les dividendes versés et reçus par les entreprises se révèlent plus bas que précédemment, ce qui pourrait sembler paradoxal à la lecture des rapports d'OXFAM par exemple.

L'Insee a par ailleurs créé une mission d'amélioration de la visibilité des productions statistiques sur les DOM. Les premières avancées sont attendues avec la mise en ligne de chiffres clés sur l'emploi et le chômage pour chacun des cinq DOM dans les prochaines semaines. Ces données montrent que les jeunes qui ne sont ni en études ni en emploi sont, dans les DOM, deux fois plus nombreux qu'en métropole. Jean-Luc TAVERNIER précise que cette démarche ne vise pas à élargir à la France entière tous les indicateurs qui couvrent uniquement la France métropolitaine aujourd'hui, car cela ne changerait rien à la connaissance des DOM. Il s'agit de produire des données pertinentes à l'échelle de chaque département. Or cet exercice se révèle particulièrement coûteux.

Une séance importante s'est tenue à l'Autorité de la statistique publique, fin mars, sur la mesure de l'emploi. L'Autorité estimait que l'Insee n'explique pas suffisamment les différences entre les trois concepts d'emploi

(taux d'emploi de l'enquête Emploi, emploi issu des DADS ou de la DSN et emploi découlant des enquêtes annuelles de recensement). Elle encourage à mieux communiquer auprès du public et des chercheurs sur la meilleure source à utiliser en fonction des besoins, et à corriger la sous-estimation de l'emploi des jeunes dans l'enquête Emploi, liée au fait que cette dernière se limite aux ménages ordinaires et n'interroge pas les foyers de jeunes travailleurs.

Le projet d'appariement de l'échantillon démographique permanent (EDP) et du système national des données de santé (SNDS) avance. Les chercheurs ont formulé de nombreuses demandes pour appairier des données fines issues des deux systèmes. Un grand appariement reste hors de portée, notamment pour des raisons liées à la CNIL. La décision a donc été prise de constituer deux produits distincts : d'une part, un appariement de toutes les données de santé avec l'essentiel des données de l'EDP et d'autre part, un appariement de toutes les données de l'EDP avec le résumé des données du SNDS.

L'Insee a par ailleurs réfléchi à la publication des codes sources des modèles.

Xavier TIMBEAU indique que l'OFCE a reçu la demande et y a répondu.

Jean-Luc TAVERNIER précise que certains estiment que tout outil qui porte un nom doit, en vertu de la législation, être placé dans le domaine public. Tel a déjà été le cas pour INES, comme Xavier Timbeau s'en est fait l'écho. La même demande a été adressée au ministère des Finances pour le modèle macro-économétrique Mésange qui sera donc mis dans le domaine public, de même sans doute que l'outil pour les projections de retraite.

L'Insee conduit actuellement un projet important pour renouveler l'échantillon des enquêtes ménages, qui doit être revu tous les dix ans. Il a été demandé à la direction de la méthodologie de proposer de nouveaux échantillons. Ceux-ci ne reposent plus sur les données de recensement, mais sur les données fiscales de taxe d'habitation. Il n'est naturellement pas possible de faire coïncider a priori les échantillons avec les lieux de résidence des enquêteurs. Précédemment, il était possible de mettre fin assez facilement aux contrats de droit privé des enquêteurs. L'exercice apparaît plus compliqué aujourd'hui avec les contrats de droit public. Deux échantillons ont été constitués pour essayer de minimiser le choc social. Néanmoins, les zones d'enquête ne correspondent pas toujours à la localisation des enquêteurs. L'Insee devra donc régler ce sujet dans les prochains mois.

Par ailleurs, la France a participé à la compétition européenne de statistiques destinée aux élèves de lycées. Grâce à l'implication de l'Education nationale, l'événement a néanmoins reçu un bon écho en France et un très grand nombre d'élèves y a participé.

Jean-Luc TAVERNIER a également participé à la troisième édition des auditions par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, avec Olivier Garnier de la Banque de France. Tous deux ont dû répondre à de multiples questions sur la reprise de la dette de la SNCF, la conjoncture et le ralentissement inattendu du premier trimestre en France et en Europe, et aussi sur le sujet structurel à l'ordre du jour, à savoir les bulles de coûts d'actifs et la stabilité financière. Enfin, le directeur général de l'Insee a participé, le 22 juin dernier, à un déjeuner-débat à France Stratégie sous l'animation de Fabrice Lengart, avec Florence Jany-Catrice, dans le cadre d'un cycle de séminaires sur la fonction d'expert dans le débat public.

Publications

Le dernier point de conjoncture aborde, pour la première fois, l'ensemble de l'année 2018. Il met en perspective la polémique qui s'était fait jour voilà quelques mois sur l'évolution du pouvoir d'achat et des revenus. Certes, le pouvoir d'achat a baissé au premier trimestre (-0,6 %), mais il devrait remonter à la faveur de la concentration de mesures plus favorables en fin d'année. On prévoit ainsi une croissance du pouvoir d'achat de +1,5 % au quatrième trimestre.

L'Insee a publié une étude sur les PME exportatrices, poursuivant son ambition de publier régulièrement sur la distinction entre unités légales et entreprises au sens économique et donner une idée de leur poids respectif dans les exportations. Dans le domaine économique toujours, les Douanes ont publié des données sur le commerce des spiritueux, le service statistique ministériel du ministère de l'Agriculture a fait paraître une étude sur les industries agroalimentaires innovantes.

Sur les questions sociales, le service statistique ministériel de l'Enseignement supérieur a déjà publié des données sur les vœux émis sur la plate-forme Parcoursup. Un Insee Références « Formation emploi » paru en avril évoquait notamment la situation des jeunes et leur parcours d'insertion. La Dares a proposé deux études sur le dialogue social : un bilan du dialogue social dans les très petites entreprises en 2016 et les premiers résultats de l'enquête 2017 sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise (REPONSE). Il ressort de cette enquête que 67 % des établissements de 11 salariés ou plus sont couverts par une instance représentative du personnel et que 37 % disposent au moins d'un délégué syndical. Un document d'étude de la DARES est paru sur le thème « Travail et bien-être psychologique ». La Drees a publié un document sur la démographie des médecins, ainsi que le bilan annuel sur les retraités.

L'Insee Référence sur les revenus et le patrimoine publié au début du mois a été bien repris. Il expliquait notamment que la pauvreté avait changé de visage sur longue période et que le nombre de personnes pauvres vivant dans une famille monoparentale avait augmenté d'un million. Il présentait aussi les résultats de la dernière édition de l'enquête Patrimoine, réalisée conjointement avec la Banque de France, avec une analyse des inégalités de patrimoine et une comparaison des transmissions de patrimoine (donations et héritages) entre la France et les autres grands pays de la zone euro effectuée par la Banque de France. Un zoom avait également été réalisé sur le 1 % des ménages les plus riches. Une polémique s'est fait jour suite à une petite erreur dans le dossier de presse. Denis Clerc a considéré que cette erreur était impardonnable et estimait que, depuis la crise, après intégration du système de prélèvement et de prix de transfert, les inégalités n'avaient pas significativement évolué en France. L'Insee a obtenu un droit de réponse dans *Alternatives économiques*.

L'INJEP, le service statistique ministériel de la Jeunesse et des Sports a produit de nombreux travaux, par exemple sur l'accès des jeunes au permis de conduire. Le SSM du ministère de la Justice a publié un document sur les violences sexuelles tandis que celui du ministère de la Culture a fait paraître les chiffres clés de la culture. Une publication a par ailleurs été réalisée sur les décès à Mayotte, l'enregistrement de ceux-ci dans les communes s'étant amélioré. Enfin, le SDES a réalisé de nombreux travaux sur la circulation routière, le parc de véhicules routiers, la responsabilité des transports dans les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables. Il a également publié un numéro de Théma sur les modes de vie et pratiques environnementales des Français.

Fabrice LENGART signale que France Stratégie publiera la semaine suivante une étude qui met en valeur des données produites par le SSP, à savoir l'échantillon démographique permanent apparié avec les données de niveau de vie. Cette étude portera sur la distribution des niveaux de vie en fonction de l'origine sociale des individus reposant sur la profession du père.

Xavier TIMBEAU demande si ces données offrent des indications sur les trajectoires.

Fabrice LENGART répond que l'échantillon démographique permanent permet d'étudier les personnes âgées d'une trentaine d'années. Il est possible de calculer le niveau de vie, d'établir un lien avec la profession du père et même de distinguer, dans cette différence, ce qui dépend du diplôme obtenu et ce qui reste hors diplôme et peut être lié à l'homogamie sociale.

Jean-Luc TAVERNIER suggère de publier ce type d'études dans un Insee Références.

Fabrice LENGART signale qu'un dossier sera proposé dans le prochain Insee Référence Portrait social.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France travaille étroitement avec l'Insee sur le LEI. Entre mars 2017 et aujourd'hui, le nombre de LEI a plus que doublé dans le monde pour atteindre 1,2 million. Par ailleurs, dans le cadre de ses travaux sur l'inclusion bancaire, la Banque de France a publié pour la première fois des chiffres sur les tarifs bancaires appliqués aux populations financièrement fragiles (3,6 millions de personnes).

Roxane SILBERMAN précise que le groupe MANG (Microdata Access Network Group) s'est réuni pour la deuxième fois et regrette que l'Insee n'y ait pas participé, comme cela avait déjà été le cas l'année précédente. Elle avait pourtant bien indiqué à la DG International Europe de l'Insee, que l'invitation que la DG avait reçue et lui avait transmise, s'adressait bien à l'Insee et non à elle, invitée par ailleurs comme chercheur. Nombre d'instituts statistiques participent à ce groupe qui réunit instituts statistiques et chercheurs sur la question de l'accès aux données européennes. Elle indique par ailleurs que les représentants de plusieurs directions générales de la Commission européenne se sont plaints lors de cette

réunion de ne pas avoir accès aux micro-données d'Eurostat et ont souligné également que la Commission avait de plus en plus besoin des données administratives nationales qui ne relèvent pas du périmètre d'Eurostat. Elle demande par ailleurs ce qu'il advient de la rédaction du vademecum qui devait faire suite au rapport Geoffard-Bozio.

Patrice DURAN confirme que le ministère s'était montré très favorable à cette démarche. Ce document sera rédigé par Michel Isnard, en lien avec Nicolas Dromel et Antoine Bozio.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle qu'il n'entre pas dans l'objet social stricto sensu de l'Insee de réaliser le vade-mecum de l'accès aux données des caisses de sécurité sociale ou d'autres organismes pour les chercheurs. Il déclare par ailleurs ne pas avoir connaissance du groupe MANG et demande si le CASD y participe.

Roxane SILBERMAN répond que le CASD n'y participe pas en tant que tel. Ce groupe rassemble les instituts nationaux statistiques, les chercheurs et les utilisateurs. Elle y participe comme chercheur et ancienne responsable du projet européen DwB et y a été invitée à présenter le projet de réseau des centres sécurisés qu'elle coordonne pour le CASD.

Sylvie LAGARDE estime que ce sujet relève sans doute de la direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR). Elle demandera à ses équipes, qui gèrent la boîte administrative DG-Europe et international, d'être vigilantes lors de l'envoi de la prochaine invitation du groupe MANG afin de la transmettre à la DDAR.

Patrice DURAN précise enfin que Michel Isnard intervient bien en son nom personnel et non au titre de l'Insee dans la rédaction de ce vade-mecum, la position du Cnis ne diffère pas de celle de l'Insee sur la question.

V. CONCLUSION

Patrice DURAN remercie enfin l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence et les invite à venir nombreux à la rencontre du 2 juillet.

La séance est levée à 12 heures 45.